



**Délibération du conseil municipal
Séance du 29 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf mars à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine FRANGIONE, François FERRETTI, Corinne VILLARDIER, Stéphane PONTHEU, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Marie-Claire LIORET, Michel TROSSELY, Noémie BIMOZ, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jean-Pierre BURGHARDT, Jessie MEAN, Laurent ROGNARD, Claudine CHALLAND et François GERENTET.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Corinne VILLARDIER a été nommé secrétaire de séance.

2022-03-06 : Affectation du résultat 2021 – Budget général Commune.

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

CONSIDÉRANT QUE le résultat N - 1 doit faire l'objet d'une affectation,

CONSIDÉRANT QUE le résultat N - 1 doit combler en priorité le besoin de financement,

CONSIDÉRANT QUE le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

CONSTATANT QUE les résultats du compte administratif de l'année 2021 sont les suivants :

- Un excédent de fonctionnement (résultat de clôture 2021) de 274 974.56 euros,
- Un besoin de financement de la section d'investissement de 77 460.38 euros (*résultat de clôture d'investissement déduit du montant des restes à réaliser, soit 174 034.56 - 48 287.09 = 77 460.38*).

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation de 274 974.56 euros en investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) ;
- Affectation à l'autofinancement complémentaire de la section d'investissement : 174 034.56 euros (compte 001).

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,

AFFECTE le résultat tel que défini ci-dessus pour le budget principal de la commune.

Le 29 mars 2022

Patrick MÉANT,
Le Maire

